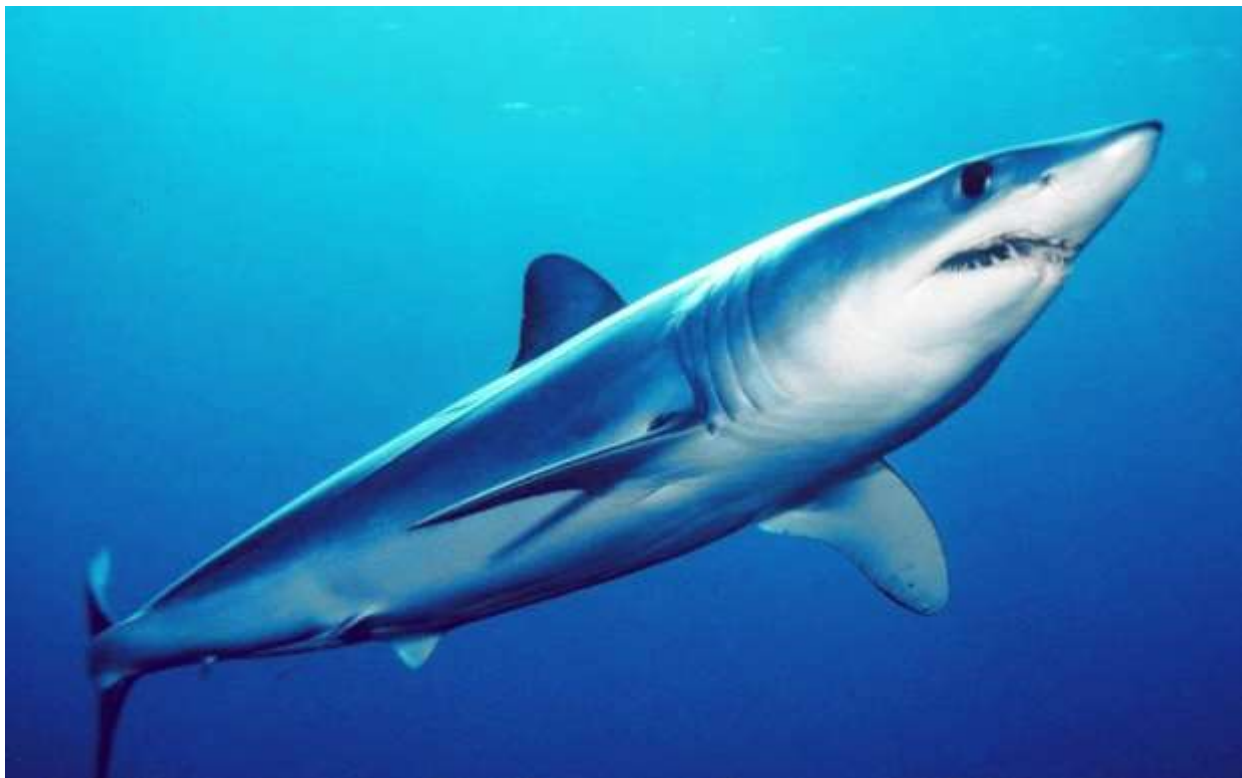


RAPPORT

Réunion Préparatoire à la 18^{ème} Session de la Conférence des Parties de la CITES



**25-26 Avril 2019
Casablanca, Maroc**

PREAMBULE

OBJECTIF PRINCIPAL

- Renforcement et consolidation de la **Voix de l'Afrique** pour une meilleure prise en compte des intérêts des États d'Afrique.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Mobiliser les États membres pour une participation active;
- Harmoniser les positions vis-à-vis des questions débattues;
- Discuter des propositions et des documents soumis à la CdP18 pour leur pertinence et leur importance pour les pays membres de la COMHAFAT et évaluer leur impact sur les thèmes de la conservation, des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire ;
- Assurer une plus grande **coordination nationale** entre les points focaux nationaux de la CITES et les représentants des Départements en charge de la pêche ;
- Établir une coordination entre les Membres de la COMHAFAT ayant un intérêt pour l'ordre du jour de la CdP18 de la CITES et des questions relatives aux espèces marines qui y figurent ;
- Fournir des orientations sur une approche en matière de propositions et de documents;
- Développer un protocole de consultation continue avant et durant la CdP18.

PARTICIPATION

Les **points focaux CITES et les responsables de la pêche** des États membres de la COMHAFAT assisteront à la réunion. Ceux-ci devraient connaître les espèces de poissons à négocier lors de la prochaine CdP18 de la CITES et essayer d'adopter une position concertée et coordonnée sur la proposition d'inscription des espèces marines.

LES ATTENDUS

- Une meilleure prise de conscience de l'importance des enjeux et de l'impact des décisions sur le plan économique et social ;
- Une prise de position réfléchie et en conformité avec les intérêts nationaux et régionaux ;
- Le développement d'une coordination régionale harmonieuse à même d'influencer les décisions ;
- L'adoption d'actions communes pour faire entendre la voix du Groupe

I. INTRODUCTION

1. Du 25 au 26 Avril 2019, s'est tenue à Casablanca (Maroc) une réunion préparatoire en prélude à la 18ème Session de la Conférence des Parties de la CITES
2. La rencontre a connu la participation des points focaux nationaux de la CITES et les responsables des départements de la pêche des Etats membres suivants : Angola, Benin, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Cote d'Ivoire, La Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Guinée, Liberia, Mauritanie, Maroc, Namibie, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sao Tome et Principe, Siéra Leone, Sénégal et Togo.
3. Ont participé également, en qualité d'observateurs, les organisations suivantes : l'Agence des pêches et l'Overseas Fishery Cooperation Foundation (OFCF) du Japon, le World Conservation Trust (IWMC) et l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA).
4. La liste des participants est attachée à l'**Annexe I**.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

5. Dans son allocution de bienvenue (**Annexe II**), Monsieur **Yassine ELAROUSSI**, chef de de Division de la Coopération du Département de la Pêche du Royaume du Maroc, s'est félicité d'une telle initiative qui contribuera certainement à une meilleure coordination des positions des Etats Membres, sur des questions essentielles relatives aux ressources marines.
6. Il a rappelé que cette rencontre s'inscrit dans la coutume de concertation entre les pays africains membres de la COMHAFAT, instaurée depuis longtemps par cette organisation et faisant partie de ses objectifs stratégiques.
7. Il a évoqué que le Maroc est particulièrement honoré d'abriter cette rencontre qui se tient à la veille d'un évènement multilatéral pertinent à la conservation et la commercialisation des ressources marines vivantes, en l'occurrence la CoP18 de la CITES prévue le mois prochain au Sri Lanka.
8. Il a souligné que grâce à l'action de la COMHAFAT, la présence africaine aux instances internationales et régionales relatives à la pêche et à la gestion des ressources marines vivantes ne passe plus inaperçue. Les pays africains membres de cette organisation ont réussi à s'imposer en tant que groupe formel communément connu sous l'appellation « groupe africain » au même titre que d'autres groupements d'intérêt d'Amérique latine, d'Asie, etc...
9. Pour sa part, Monsieur **Georges KOUADJO KOUAKOU**, représentant du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire, Président

en exercice de la COMHAFAT, a souligné dans son allocution, l'importance de cette réunion et a félicité le Secrétariat de la COMHAFAT pour son rôle de coordination et d'harmonisation des positions des Etats membres.

10. Pour finir, il a remercié le Royaume du Maroc pour son appui constant, ainsi que les autorités du Japon pour leur contribution à l'organisation de cette rencontre.
11. Il a ensuite déclaré ouverte la réunion préparatoire à la CoP18 de la CITES
12. Dans son allocution introductive de la rencontre préparatoire (Annexe III), Monsieur **Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a ensuite remercié Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche du Maroc pour son appui constant à la COMHAFAT et son engagement permanent en faveur de la coopération halieutique en Afrique.
13. Il a rappelé que le but de cette rencontre, est de fournir les informations aux Etats membres et d'échanger les points de vue entre les participants sur les diverses questions relatives à la conservation des ressources marines et de leurs implications pour la pêche en vue d'assurer leur pleine participation à la prochaine CoP 18 de la CITES.
14. Il a ajouté, que cette rencontre, consacre la volonté maintes fois réaffirmée de renforcer la **Voix de l'Afrique** au sein des instances internationales. Elle prolonge la dynamique instaurée depuis quelques années déjà, par la COMHAFAT, dans la réalisation de cet objectif au sein des fora traitant des questions relatives aux ressources marines.
15. Il a mentionné que l'organisation de cette rencontre en prélude à la 18^{ème} CoP de la CITES, permettra le renforcement et l'amélioration des capacités d'argumentation, de négociation et de défense des intérêts des pays membres au sein des organisations internationales et régionales chargées de la pêche d'une part, de rapprocher les positions africaines sur ces questions et de les consolider d'autre part.
16. Il a réitéré l'importance de réunir ensemble, les points focaux nationaux de la CITES et les responsables de la gestion de la pêche des Etats membres, en vue d'assurer une coordination nationale au sujet des espèces marines faisant l'objet d'une proposition d'inscription sur les annexes de la prochaine session de la CITES.
17. Il a enfin remercié la Côte d'Ivoire pour ses actions à la présidence de la COMHAFAT et ses traditionnels partenaires techniques et financiers.

III. CONDUITE DES TRAVAUX

18. Les travaux se sont déroulés en plénière selon l'ordre du jour joint en **Annexe IV**.

19. Les différentes présentations (**Annexe V**) ont été faites sur :

- L'importance du secteur de la pêche et des ressources marines pour les pays de la zone COMHAFAT et leur contribution à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance, à l'emploi, à la biodiversité et au développement socio-économique ;
- Les missions de conservation et de préservation assignées aux ORGP ;
- Le principe de l'utilisation durable des ressources marines ;
- La CITES et les espèces marines, historique du listing ;
- Les propositions d'espèces marines soumises à la CdP18.

20. A l'issue des différentes présentations les participants ont exprimé leurs points de vue. Les débats ont porté sur les questions majeures suivantes :

- La préservation et la conservation des espèces marines d'intérêt commercial ;
- Le séquençage entre les mesures de gestion et d'aménagement d'une part et les restrictions au commerce internationales des espèces marines présentant des signes de surexploitation ;
- Le respect des principes de précaution de l'utilisation des ressources marines vivantes ;
- De d'évaluation de l'impact de l'inscription des espèces marines sur les listes de la CITES quant à leur conservation et exploitation durable ;
- La difficulté de retirer une espèce inscrite sur une des annexes de la CITES après que le stock de cette dernière soit reconstitué ;
- Retenir que les Etats membres ont exprimé le besoin d'un renforcement de capacité et de mise en place ou de renforcement des cadres de gestion permanent des pêcheries ;
- Noter que la proposition d'inscriptions des espèces marines dans l'annexe II de la CITES est soutenue par certains des Etats membres de la COMHAFAT ;

21. A l'issue de la réunion préparatoire, une série de recommandations ont été présentées aux participants.

22. Après leur discussion, la réunion a adopté les recommandations (**Annexe VI**) sous réserve des remarques et enrichissements à intégrer dans la version finale du rapport, qui sera envoyée aux participants pour validation.

- 23.** Par ailleurs, une présentation a été faite par le secrétariat sur les modalités de participation des représentants des Etats Membres à la CoP18 CITES y compris les arrangements logistiques pris par la COMHAFAT.
- 24.** Pendant la rencontre, et suite aux horribles attaques qui ont endeuillé le Sri Lanka, les participants ont demandé au secrétariat de la COMHAFAT d'adresser un courrier au secrétariat de la CITES pour d'une part présenter leurs condoléances et d'examiner la possibilité du report de la date de la 18^{ème} CoP d'autre part.
- 25.** Les travaux de la rencontre préparatoire ont été déclarés clos à 17h00.

ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS

Liste des participants				
N°	Pays	Nom et prénom	Titre	e-mail
1	Angola	Mr.. Venancio GOMES	Director do Gabinete de Intercambio,	venanciogomes68@gmail.com
2		Dr Nelson Samuel	Direcção Nacional de Pescas Departamento de Gestão e Protecção das Pescarias	nsamuel026@gmail.com venanciogomes68@gmail.com
3	Agence de pêche du Japon	Mr. Hideki MORONUKI	Conseiller	hideki_moronuki600@maff.go.jp
4		Mr. Yuto FURUZONO	Chef de bureau de conservation de l'écosystème	yuto_furuzono650@maff.go.jp
5		Mr. Yoshihiro TAKAGI	Conseiller	ytakagi8@yahoo.co.jp
6	Bénin	Mr. DJIHINTO Antoine Gaston	Directeur de la Production Halieutique	adjihinto@yahoo.fr
7		Mr. Korogone SINAGABE O ULYSSE	Représentant/ Direction Générale des Eaux, Forêts et des Chasses	staulysse@gmail.com
8	Cabo Verde	Mr. ROCHA DE OLIVEIRA Lima Hortensio HORTENSIO	Représentant du secteur des pêches/ Ministère de l'Economie Maritime	Hortencio.Lima@dnem.gov.cv
9		Mr. SILVA DOS SANTOS IDERLINDO JORGE	Représentant/ Direction Nationale de l'Environnement	iderlindo.santos@maa.gov.cv
10	Cameroun	Mr. Belal EMMA	Directeur des Pêches de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques	belalemma@yahoo.fr
11	COMHAFAT/ ATLAFCO	Mr. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
12		Mr. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	a615@ruby.ocn.ne.jp
13		Mr. Abdennaji LAAMRICH	Conseiller/Chargé de programme	laamrichmpm@gmail.com
14		Mr. Mohammed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
15		Mme Hayat ASSARA	Assistante de Direction	hayat.assara@gmail.com
16		Mme Amal MOUTTAKI	Chargée de projet	mouttaki.comhafat@gmail.com
17		Mr. Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.Mr.abti@gmail.com
18		Mr. Mohamed SADIKI	Chargé de programme	sadiki.comhafat@gmail.com
19	Congo	Mme Roseline BLANCHE AKENZE	Directrice des Ressources Halieutiques et de l'Aménagement des Pêcheries	ogroseline@gmail.com
20	Côte d'Ivoire	Mr. Georges KOUADJO KOUAKOU	Sous -Directeur de la Pêche Continentale	kouadjo.georges@yahoo.com
21		Mme Koné SALIMATA ép. TONDOSSAMA	Directeur de la Faune et des Ressources	kosalikk@yahoo.fr

			Cynégétiques Ministère des Eaux et Forêts	
22	Gambia	Mme Aminata FADERA	Agent adjoint des pêches, département des pêches	babemio22@gmail.com
23	Ghana	Mr. PAUL BANNERMAN ODARTEI	Directeur Adjoint	paulbann@hotmail.com
24		Mr. Kofi ADU-NSIAH	Division de la Faune/ CITES	adunsiah@yahoo.com
25	Guinée	Mr. Diallo TELIVEL	Commissaire de la République de Guinée auprès de la CBI	ateliwel@yahoo.fr
26		Mr. Keita BALLAMOUSSA	Commissaire suppléant	bmoussak@yahoo.fr
27		Colonel Layaly Camara	Directeur National des Eaux et Forêts Ministère de l'Environnement, des eaux et Forêts	camaf0111@yahoo.fr ; mamadoubellad@yahoo.fr
28	Guinée Equatoriale	Mr. Nso Edo Abegue, Ruben Dario	Directeur Général des ressources halieutiques	granmaestrozaiko@yahoo.es
29	Guinée-Bissau	Mr. Duarte Bucal	Représentant/Centre de recherche sur la pêche appliquée (CIPA)	duartebucal@gmail.com ; barry.baary@hotmail.com
30		Mme Carlota OLIVEIRA SANCA	Juriste de l'équipe de travail de CITES	carlotaquade@gmail.com
31	IWMC	Mr. EUGÈNE JOSEPH CHARLES LAPOINTE	Consultant	iwmc@iwmc.org
32	Haut- Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification /Maroc	Mme Hayat MESBAH	Chef de Service de la Conservation de la Flore et de la Faune Sauvages	mesbah_ef@yahoo.fr
33	Liberia	Mr. NIPEY J Nicholas	Directeur de la division des pêches maritimes et de l'environnement	jnipey@gmail.com
34	Maroc	Mr. Mohamed Yassine EL AROUSSI	Chef de la Division de la coopération	yassine.elaroussi@gmail.com
35		Mr. Faouzi KANDIL	Chef de service à la Direction des pêches maritimes	kandil@mpm.gov.ma
36	Mauritanie	Mr. Lamine CAMARA	Directeur de l'aménagement des ressources et études	laminecam2000@yahoo.fr
37		Mr. Maloum Dine MAOULOU	Directeur de la Planification, de la Coordination Intersectorielle et des Données Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	maloumdine@yahoo.fr
38	Namibia	Mme Elly HAMUNJELA ANGALENI	Directeur/service scientifique	elly.hamunyela@met.gov.na ; iifo.fillemon@met.gov.na
39		Mr. Ibrahim ABUBAKAR	Représentant/ Ministère fédéral de l'agriculture et	ibrahimgorafish@yahoo.com

	Nigeria		du développement rural, Département fédéral des pêches,	
40		Mr. Bakut TURMAN AYUBA	Directeur Adjoint, gestion de la faune	ayubabakut@yahoo.com
41	OFCF/Japon	Mr. Minoru KAWAGUCHI	Expert	minoru.kawaguchi79@gmail.com ; minorukawaguchi@ofcf.or.jp
42	OMPDA	Mr. Andre NAOUSSI	Coordonnateur de l'observatoire des médias pour une pêche durable en Afrique	andrenaoussi@gmail.com
43	RDC	Mr. Sylvain TUSANGA MUKANGA	Directeur des Pêches et Ressources Halieutiques	sylvaintusanga@yahoo.fr ;
44		Professeur Soleil WAMUINI LUNKAYILAKIO	Expert en Poissons et Ressources halieutiques, Autorité Scientifique CITES/Faune pour les Poissons et Amphibiens	s.wamuini@gmail.com
45	Sao Tome and Principe	Mme Aida Maria d'almeida	Directrice des pêches Ministère de l'Agriculture des pêches et du Développement Rural	aidadalmeida@yahoo.com.br
46	Sénégal	Mr. Abdoulaye DIEDHIOU	Ingénieur des pêches et de l'aquaculture, chef de la Division de la pêche industrielle et point focal requins à la Direction des pêches maritimes	layee78@yahoo.fr
47		Mr. SONKO ABBA	Représentant/Direction des eaux, forêts, chasses et de la conservation des sols	abbasonko@hotmail.com
48	Sierra Leone	Mr. Hindolo MOMOH	Chef de MCS	hindomoh@yahoo.co.uk
49	Togo	Mme GBARE Épse WAJDA umul khairi	Directeur des Pêches	gbareumu@gmail.com
50		Mr. BLEZA Mangola	Chef du suivi écologique au secrétariat permanent de la réserve de biosphère transfrontière du delta du mono	mangorableza@yahoo.fr direfaune@yahoo.fr

ANNEXE II : ALLOCUTION DU REPRESENTANT DU DEPARTEMENT DE LA PECHE DU ROYAUME DU MAROC

**Monsieur le Président de la COMHAFT,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,
Mesdames, Messieurs les honorables délégués
Mesdames, Messieurs,**

Tout d'abord, permettez-moi au nom de Monsieur le Ministre de la Pêche Maritime, du développement Rural et des Eaux et Forêts et mon propre nom de vous souhaiter la bienvenue au Maroc ainsi qu'un agréable séjour.

Notre rencontre d'aujourd'hui s'inscrit dans la coutume de concertation entre les pays africains membres de la COMHAFAT, coutume instaurée depuis très longtemps par cette organisation et faisant partie de ses objectifs stratégiques.

Le Maroc est particulièrement honoré pour avoir abrité cette rencontre qui se tient à la veille d'un événement multilatéral pertinent à la conservation et la commercialisation des ressources marines vivantes, en l'occurrence la CoP18 de la CITES prévue le mois prochain au Sri Lanka.

Je ne manque pas cette occasion pour vous demander d'observer une minute de silence pour l'âme des centaines de victimes innocentes qui ont péri dans l'attentat lâche perpétré dans ce pays pacifique, qui a toujours donné l'exemple de la cohabitation multiraciale et multiethnique.

Minute de silence

Les pays africains sont en grande majorité des nations dont la pêche et les ressources halieutiques jouent un rôle très important dans leur économie, leur paix sociale et leur sécurité alimentaire.

Ces pays sont certainement conscients de l'importance de la préservation de ces ressources et de l'intérêt de leur exploitation durable en vue de pérenniser les retombées économiques, sociaux et alimentaires que génèrent la pêche, l'exploitation et le commerce des poissons.

Toutefois, les marins pêcheurs et les professionnels de la pêche dans ces pays sont confrontés à des défis énormes qui rendent la pratique de l'exploitation durable parfois difficile dans un contexte marqué par une déficience d'infrastructures, de qualification, d'accès aux marchés, mais également par des contraintes imposées par la communauté internationale sans que ces pays aient l'occasion d'exprimer leur point de vue pour des décisions qui sont parfois prises à l'encontre de leurs intérêts.

La faiblesse de la représentativité quantitative et qualitative des pays africains aux grands forums relatifs à la pêche, le manque de coordination régionale et l'absence de visibilité stratégique pour la pêche font que des décisions sont prises au niveau de ces instances sans considération de la voix africaine qui ne se fait pas entendre suffisamment ou absolument pas.

Les efforts déployés par la COMHAFAT dans le sens de rapprocher les positions africaines au sein des instances chargées des questions de la pêche et de même à consolider ces positions sont louables.

Une grande parties des activités inscrites au plan d'action de cette organisation vont dans le sens de permettre aux pays membres d'améliorer leur capacités pour l'argumentation, la négociation et le lobbying au sein des organisations internationales et régionales chargées de la pêche, et d'augmenter leur capacité de représentation et de présence aux travaux de ces organisations.

Grace à l'action de la COMHAFAT, la présence africaine aux instances internationales et régionales relatifs à la pêche et à la gestion des ressources marines vivantes ne passe plus inaperçue. Les pays africains membres de cette organisation ont réussi à s'imposer en tant que groupe formel communément connu sous l'appellation « groupe africain » au même titre que d'autres groupements d'intérêt en Amérique latine, Asie, etc...

Si cette organisation a atteint un niveau notable sur le plan structurel, beaucoup reste à faire quant au fond de l'action des pays africains et c'est exactement ce que la COMHAFAT s'efforce de construire, consolider et instaurer parmi ses membres.

A ce titre, je voudrais également me réjouir de la coopération exemplaire Japon – COMHAFAT et remercier le partenaire japonais pour l'appui qu'il apporte à la COMHAFAT pour réussir sa mission. Encore une fois, je vous souhaite bon séjour au Maroc et plein succès aux travaux de notre rencontre.

Merci

ANNEXE III : ALLOCUTION INTRODUCTIVE DU SECRETAIRE EXECUTIF

- **Monsieur le Représentant du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT ;**
- **Monsieur le Représentant du Département de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc ;**
- **Messieurs les points focaux nationaux auprès de CITES ;**
- **Messieurs les délégués des Etats Membres de la COMHAFAT ;**
- **Messieurs les représentants de l'Agence de Pêche du Japon.**

- **Mesdames et Messieurs,**

Bonjour,

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au Maroc et un agréable séjour à Casablanca, et vous faire part de ma joie de participer avec vous à l'ouverture des travaux de cette réunion préparatoire à la Dix-huitième session de la Conférence des Parties de la CITES.

Je suis particulièrement impressionné par votre participation nombreuse et tiens à vous remercier tous d'avoir bien voulu sacrifier de votre temps si précieux, pour prendre part à cet important rendez-vous.

Mesdames et Messieurs,

Notre rencontre aujourd'hui, consacre la volonté maintes fois réaffirmée de renforcer la **Voix de l'Afrique** au sein des instances internationales.

Elle prolonge la dynamique instaurée depuis quelques années déjà, par notre organisation la COMHAFAT, dans la réalisation de cet objectif au sein des fora traitant des questions relatives aux ressources marines.

Par l'organisation de cette rencontre en prélude à la 18^{ème} CoP de la CITES, nous nous efforçons d'améliorer les capacités d'argumentation, de négociation et de défense des intérêts des pays membres au sein des organisations internationales et régionales chargées de la pêche d'une part, de rapprocher les positions africaines sur ces questions et à la consolidation de celles-ci.

En réunissant ensemble, les points focaux nationaux de la CITES et les responsables de la gestion de la pêche des Etats membres, nous visons également à assurer une coordination nationale au sujet des espèces marines faisant l'objet d'une proposition d'inscription sur les annexes de la prochaine session.

Mesdames et Messieurs

Pour les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique, la mer et les ressources halieutiques occupent une place de choix dans l'équation de la sécurité alimentaire, le

développement économique et la lutte contre la pauvreté. Il importe donc d'en assurer une exploitation durable en vue de perpétuer les bénéfices socio-économiques.

Nos pays se trouvent concernés en premier chef, par cette question en raison du rôle économique et social capital que joue le secteur de la pêche et du souci pesant de la préservation et de la gestion durables des ressources halieutiques.

Il s'agit donc de résoudre la difficile l'équation du conflit entre les impératifs de conservation et les exigences de survie, particulièrement pour les populations des pays de la région.

Nous aurons alors à nous pencher sur ce dilemme, à la lumière des spécificités socio-économiques, des intérêts nationaux de nos pays et donc des priorités propres à notre Région.

Il est donc acquis que nos pays ont conscience de la nécessité d'assurer une exploitation durable de leurs ressources marines, son application est, parfois, impactée par des contraintes imposées par la communauté internationale sans que nos pays n'aient l'occasion d'exprimer leur point de vue sur des décisions qui, quelquefois, ne prennent pas suffisamment en compte leurs particularités.

Mesdames et Messieurs

Plusieurs propositions d'inscription d'espèces marines sont à l'ordre du jour à l'occasion de la prochaine CoP18 de la CITES.

Tout en réitérant l'engagement de nos pays pour le principe de l'exploitation durable et partant pour la conservation de ces espèces, nous nous interrogeons sur les raisons objectives de ces propositions. Sont-elles motivées par un constat objectif et vérifiable ou sur de simples appréciations émotives ?

Lors de notre rencontre, nous nous efforcerons de répondre à ces interrogations.

Qu'attendons-nous de notre rencontre ? De quoi allons-nous convenir ?

L'objectif principal de cette réunion préparatoire est d'assurer une participation **active** des représentants de nos Etats membres à la prochaine CoP18 de la CITES.

Pour ce faire, cette rencontre devra permettre aux participants :

- 1- De disposer du maximum d'informations nécessaires lors de la prochaine échéance de la CITES ;
- 2- De passer en revue les principales questions liées à la conservation des ressources marines qui y seront soulevées et leur implication sur la durabilité des ressources halieutiques et sur la sécurité alimentaire des populations de notre région ;
- 3- De développer une coordination nationale et régionale agissante, à même de peser sur les décisions qui y seront prises, et ce dans l'intérêt bien pensé de nos pays.

Cette rencontre ambitionne également de convenir de certains principes à la base de l'exploitation durable et de la gestion des ressources halieutiques qu'il s'agit de défendre lors de la session de Colombo.

Parmi ces principes nous citerons :

- 1- Toute nouvelle proposition d'inscription sur les listes de la CITES, d'une espèce marine objet d'une consommation humaine, devra être d'abord, initiée par la FAO ;
- 2- Les propositions d'inscription d'une ressource marine ne peuvent intervenir, qu'une fois constaté l'échec de leur gestion par une ORP ;
- 3- Appui de toute décision relative à la limitation du commerce des espèces marines sur des avis scientifiques, objectifs et vérifiables.

Mesdames et Messieurs,

J'ose espérer que cette rencontre puisse être une formidable opportunité pour débattre de la forme et de l'avenir de la coopération halieutique régionale au service d'une exploitation durable des ressources marines de notre Région et d'une Afrique audible et solidaire au sein des organisations internationales.

Avant de clore mon allocution, je voudrais remercier, les partenaires de la COMHAFAT et tout particulièrement les autorités marocaines et japonaises sans lesquelles cette rencontre n'aurait pu se tenir.

Merci de votre attention et plein succès à nos travaux.

Animateur : Eugène Lapointe, Président de l'IWMC

Jour 1 : Jeudi 25 Avril

09h00-09h30: Cérémonie d'ouverture officielle

- Allocution de bienvenue du représentant du DPM (**Maroc**)
- Allocution du Président de la COMHAFAT
- Allocution introductive du S.E. de la COMHAFAT, (**Mr. A. Benabbou**)
- Adoption du Programme de travail
- Désignation d'une équipe de rapporteurs

09h30-11h00: Session 1 : La pêche en Afrique

- La pêche, un secteur vital pour l'Afrique,
(**Mr. Med SADIKI, (COMHAFAT)**)
- L'importance du secteur de la pêche et des ressources marines pour les pays de la zone COMHAFAT et leur contribution à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance, à l'emploi, à la biodiversité et au développement socio-économique,
- Les missions de conservation et de préservation assignées aux ORGP (**Mr. Amadou Dialo, Guinée**)
- Le principe de l'utilisation durable des ressources marines, (**Mr. Naji. LaaMr.ich, COMHAFAT**)
- **Genèse** du principe, définition, applicabilité... (**Mr. Eugène Lapointe, IWMC**)
Discussion sur l'importance de la pêche pour l'Afrique

11h00-11h15 : Pause-Café

11h15-13h00 : Session 2: La CITES et les espèces marines

- 2.1 Historique du listing des espèces marines à la CITES
- 2.1.1 Propositions soumises à la CdP18
- **Propositions CdP18 Prop. 42, Prop. 43, Prop. 44, Prop. 45**
(**M. Hideki Moronuki, Japan Fisheries Agency**)-
 - o Les recommandations du Secrétariat CITES
- 2.2 CdP 18 CITES Autres considérations d'importance relative aux propositions d'inscription d'espèces de poissons marins
(**Mr. Eugène Lapointe, IWMC**)
- Assurer une meilleure application des inscriptions d'espèces de poissons marins aux annexes de la CITES
Documents CdP18 Doc. 12 & CoP 18 Inf. 8
- Incidences sur les relations CITES/CMS

13:00-14:30 : Déjeuner

14h30-16h00 : Session 2 (suite):

- Discussions sur les point 2.1 et 2.2
- 2.3 Les activités de pêches légitimes contribuent-elles à la pêche illégale, non-rapportée et non contrôlée (INN) ?
(Mr. Eugène Lapointe, IWMC)
- Chaque membre de la COMHAFAT est invité à présenter son opinion
- Opinion de l'IWMC
- Discussion

16h00-16h30 : Pause-café

16h30 -18h00 : Session 3 : Autres questions africaines

(Éléphant d'Afrique, Rhinocéros, Perroquets gris, etc.)

(Voir Annotation 3)

- 3.1 Propositions **(Mr. Eugène Lapointe, IWMC)**
- Proposals **CoP18 Prop. 9, Prop. 10, Prop. 11, Prop. 12, Prop. 13**
- Proposals **CoP18 Prop. 53, Prop. 54**
- 3.2 Autres questions pertinentes aux pays africains :
- Révision de la Convention **CoP18 Doc.11 (République Démocratique du Congo) (Voir Annotation 4)**
- Renforcement des capacités
- Influence des ONGs

18h00 : Fin du jour

Jour2 : Vendredi 26 Avril

09H00-10h15 : Session 4 : La position africaine commune et la prise en compte des intérêts des États membres de la COMHAFAT

- Présentation des conclusions de la réunion du Groupe des experts de l'UA tenue à Nairobi, les 10-12 Avril 2019 (???)
- Rapport du Panel des experts de la FAO **(M. Yuto Furuzono, Japan Fisheries Agency)**
- Recommandations de l'IWMC **(Mr. Eugène Lapointe, IWMC)**
- Documents et questions présentant un intérêt pour un commerce et une utilisation durables légitimes, ainsi que pour l'érosion des droits souverains nationaux **(Mr. Eugène Lapointe, IWMC)**

10h15-10h45 :Pause-café

10h45-13h00 : Session 4 (suite)

- Interventions des représentants des pêches des États membres
- Débat

13h00-14h30 : Déjeuner

14h30-15h45: Session 4 (Suite)

- Les mécanismes et fonctionnement de la CITES (**Mr. Eugène Lapointe, IWMC**)
- Les pouvoirs/Accréditations
- Élaboration du projet de rapport de la réunion

15h45-16h15 :Pause-café**16h15-18h00 : Conclusion**

- Lecture et adoption du rapport / La Voie à suivre

Dispositions logistiques pour la participation des représentants des États membres de la COMHAFAT

- Les arrangements de Voyage -Les procédures de visa
- Les délégués parrainés Résolution **Conf. 17.3**
- (**Mr. Eugène Lapointe, IWMC**)
- Autres

18h00 : Clôture des travaux

ANNEXE V : PRESENTATIONS

Voir le lien ci-dessous

<http://www.comhafat.org/fr/actualites.php?id=88>

- A. Convaincus de la nécessité d'assurer la conservation, l'aménagement et l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et leur développement durable ;
- B. Tenant compte de la nécessité d'assurer un développement durable intégré et éco systémique, centré sur la maximisation des avantages économiques, sociaux et environnementaux, conformément aux principes de l'initiative Croissance bleue de la FAO ;
- C. Soulignant l'importance socio-économique du secteur des pêches dans la région COMHAFAT, par sa contribution à la croissance économique, et à la réalisation des objectifs de développement durables, notamment l'éradication de la faim et, la réduction de la pauvreté à l'horizon 2030 ;
- D. Se référant au droit inaliénable des Etats de disposer de leurs ressources marines pour une exploitation d'abord au bénéfice de leurs populations actuelles et futures ;
- E. Se référant à l'Acte constitutif de l'Union Africaine, notamment l'objectif (d) de son article 3 :« Promouvoir et défendre des positions communes africaines sur des questions d'intérêt pour le continent et sa population ».
- F. Notant la compatibilité des objectifs stratégiques de la FAO et le mandat de la CITES ;

Les participants recommandent :

- 1. De promouvoir l'exploitation durable des ressources halieutiques par l'élaboration et/ou la mise en œuvre des plans nationaux, régionaux et internationaux d'aménagement et de gestion des pêcheries ;
- 2. De s'appuyer sur les meilleurs avis scientifiques disponibles émanant des institutions et instances nationales, sous régionales, régionales et internationales compétentes, dans les prises de décision pour la conservation et la gestion rationnelle des ressources marines ;
- 3. De renforcer les capacités scientifiques des instituts et chercheurs africains et assurer leurs participations régulières et effectives aux comités scientifiques des instances internationales compétentes, de conservation des ressources marines ;
- 4. De maintenir la concertation entre les Etats membres de la COMHAFAT, pour une meilleure harmonisation de leurs positions sur les questions de conservation et d'exploitation des ressources marines, au sein des instances internationales compétentes, et particulièrement lors de la 18ème session de la Conférence des Parties de la CITES ;

5. D'adopter le principe de ne recourir aux restrictions du commerce international des espèces marines menacées d'extinction de la CITES, qu'après le constat de l'incapacité des Organisations Régionales de Gestion de Pêche (ORGP) compétentes à en assurer une exploitation durable ;
6. De renforcer, au sein des Etats, la coordination nationale entre les entités en charge de la pêche et celles en charge de la conservation, et ce, pour une gestion cohérente et intégrée des ressources halieutiques ;
7. De proposer à la CITES et à la FAO, d'évaluer l'impact et d'assurer le suivi scientifique des espèces marines inscrites aux annexes de la CITES, sur leur conservation et leur développement durable ;
8. De tenir compte, dans les prises de décision par les instances internationales de conservation et de gestion des ressources halieutiques, des spécificités régionales pour certaines pêcheries, notamment l'importance stratégique de la pêche artisanale, et de son rôle primordial dans la sécurité alimentaire, nutritionnelle, la réduction de la pauvreté, et le développement des communautés côtières ;